

# Conseil Municipal

## SEANCE DU 4 SEPTEMBRE 2023

L'An deux mil vingt-trois, quatre septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de MENETOU SALON s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre FOUCHET, Maire.

**Présents** : Mmes BARDELOT Nicole, CROS Patricia, GOGUÉ Catherine, JACQUET Stéphanie, FERRIER Marie, MARTINAT Isabelle, NOUAT Elisabeth, VILLAIN Bernadette, et MM. BLAIN Claude, BOUCARD Roger, DELARGE Jacky, FOUCHET Pierre, GILLET Pascal, GRIMAULT Romain, LEBLANC Nicolas, REMANJON Patrice

**Absents excusés** : M BILLON Patrice

**Pouvoirs** : Mme LECLERC Aurélie ayant délégué pouvoir à Mme FERRIER Marie, M. BOUARD Denis ayant délégué pouvoir à M. DELARGE Jacky

**Secrétaire de séance** : Mme GOGUÉ Catherine

---

Date de l'avis de convocation, de son affichage et de la mention qui en a été faite au registre des délibérations le 29 août 2023.

1) **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 3 juillet 2023**

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le compte rendu du Conseil municipal du 3 juillet 2023. Le Conseil Municipal, n'ayant aucune remarque contradictoire approuve le compte rendu du Conseil municipal du 3 juillet 2023.

2) **PRESENTATION DU PLAN D'ACTION OBJECTIF CLIMAT 2030 AVEC NATURE 18**

L'association présente aux élus le plan d'action concernant l'objectif climat 2030.

Pour Rappel le plan d'action s'inscrit sur une période de 2 ans :

La 1<sup>ère</sup> année avec un diagnostic et les pistes d'actions envisageables. Cette seconde année avec la mise en place de ces actions : Sensibiliser le grand public, les élus et les agents. Mettre en place une action de prévention et de sensibilisation des habitations des risques sur les massifs forestiers, notamment sur les risques d'incendie. Proposer des solutions : préserver les espaces naturels et agricoles, protéger les espaces riches en biodiversité, accentuer la végétalisation des sols et du bâti et limiter l'artificialisation.

3) **DELIBERATION 2023.04.09.01 MISE A JOUR DE LA CONVENTION AVEC LE CDG18 (CNP ASSURANCE DU PERSONNEL)**

M. le maire informe le conseil municipal que le Centre de Gestion du Cher propose aux collectivités de repenser la convention de délégation de missions liée à la gestion des assurances statutaires, dans le cadre des contrats souscrits auprès de CNP ASSURANCES.

Le montant des frais de gestion perçus par le CDG 18 correspond à 6% du montant réglé de la cotisation par la collectivité à CNP Assurances. Ce montant vient en déduction des sommes dues à l'assureur. La durée de la convention prend effet à compter de la signature des deux parties, jusqu'au 31 décembre de l'année en cours. Elle se renouvelle ensuite par tacite reconduction à chaque 1<sup>er</sup> janvier sauf dénonciation par l'une des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception au moins 3 mois avant cette date.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver la convention annexée à l'unanimité des membres présents et représentés et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces utiles.**

4) **DELIBERATION 2023.04.09.02 DEPENSES A IMPUTER AU COMPTE 6232 « FETES ET CEREMONIES »**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de prendre une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 fêtes et cérémonies, conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

C'est pourquoi il propose que soient prises en charges, au compte 6232, les dépenses suivantes :

- D'une façon générale, l'ensemble des biens et services, objets, frais d'annonces, de communication et denrées divers ayant trait aux fêtes, cérémonies.

- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et autres présents offerts à l'occasion de divers évènements.

- Le règlement des factures des sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats (notamment cotisations sociales, SACEM, etc.)

- Les frais de restauration, des élus et des employés communaux accompagnés de leur conjoint, liés aux actions communales ou à l'occasion d'évènements ponctuels,

- Sont exclus les frais inhérents à l'organisation du repas et des colis des aînés de fin d'année pris en charge par le CCAS

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'affecter les dépenses suscitées au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au chapitre budgétaire

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver cette proposition à l'unanimité des membres présents et représentés accepte et autorise les engagements de dépenses au 6232 « fêtes et cérémonies » tels que présentés ci-dessus.**

5) **DELIBERATION 2023.04.09.03 PLAN DE FINANCEMENT DE L'ECLAIRAGE DU STADE**

M. le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une aide financière auprès du Fond d'Aide au Football Amateur – pour remplacer l'éclairage actuel par projecteur à décharge du terrain d'entraînement par un éclairage à LED. La société INEO a été retenue avec un devis qui s'élève à 15726 € HT. Il propose le plan de financement ci-dessous.

<b><u>Dépenses</u></b>		<b><u>Recettes</u></b>	
<b>Travaux INEO</b>	<b>15726,00 €</b>	<b>Autofinancement</b>	<b>3145.20 €</b>
		<b>Fafa (80 %)</b>	<b>12580,80 €</b>
<b>Total</b>	<b>15726,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>15726,00 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition à l'unanimité et décide de solliciter une subvention auprès de la Fafa pour un montant de 12580.80 € HT suivant le plan de financement des travaux mentionnés ci-dessus. Il autorise M. le Maire à signer toutes les pièces utiles.**

6) **POINT TOURISME**

M. GILLET adjoint fait un point sur la période estivale avec l'ouverture du bureau d'information touristique : 171 personnes ont fréquenté ce dernier. Pour rappel la fréquentation du BIT était de 118 personnes en 2021, 67 en 2019 et 47 en 2018.

M. le maire présente au conseil les avancées du comité de pilotage concernant le Vélo route V48 et précise que le CIT a été missionné le 11 juillet pour la rédaction du programme de maîtrise d'œuvre pour le projet touristique de Farges.

7) **COMPTE-RENDUS DES DIVERSES COMMISSIONS**

**Intervention de Stéphanie Jacquet, Adjointe Animations, Communication et Associations**

La manifestation 14 juillet a été une vraie réussite, notamment avec les nouvelles activités de l'après-midi et l'animation « La Balayette infernale ». La commune de Menetou-Salon remercie les élus, et tous les employés communaux pour leur engagement, qui ont tous eu leur rôle à jouer.

Remerciements également aux associations et administrés qui ont contribué à ce succès.

Remerciements pour les commerçants, vignerons qui ont contribué au succès du repas.

Comice agricole : Belle réussite de l'ensemble de l'évènement. Sur le stand la commune, a été présenté en avant-première la vidéo de promotion de la commune, réalisée par le studio de production Kaptation. Elle sera accessible sur YouTube dès le 5 septembre et pourra être partagée. Elle sera

enrichie en fin d'année par quelques plans, notamment le Marché de Noël, les activités collectives du club de foot. Cette vidéo a été financée pour moitié par l'association du comice et la commune. Le dimanche a eu lieu la cavalcade, nos jeunes étaient portés par le chariot de Bell Fourche City, animé par les membres de son association.

**Manifestations à venir :**

- \* Accueil des nouveaux arrivants et cérémonie de la citoyenneté avec la remise de la carte d'électeur aux jeunes Monestrosaloniens ayant atteint la majorité : vendredi 15 septembre à 19h au Caveau.
- \* Marché d'automne : le samedi 7 octobre de 9h à 14h, organisation épaulée par Marie Ferrier.
- \* Repas et colis des aînés (2 et 3 décembre) : le CCAS, en charge de son organisation, se réunira le 14 septembre à 18h30.
- \* L'Université Populaire : les 3 conférences retenues, qui auront toutes lieu à la résidence autonomie :  
Le 20/10/2023, de 20h à 21h30, Retracer le parcours d'un militaire pendant la première guerre mondiale - Le 14/02/2024, de 20h à 21h30, Venise sous les eaux et le projet MOSE - Le 23/02/2024, de 19h à 20h30 - Géopolitique de la mondialisation.

**Intervention de Jacky DELARGE – Adjoint Ecole – Enfance Jeunesse**

M. Delarge informe le conseil que Mme la directrice d'école souhaite effectuer des devis pour la mise en place du transport scolaire à destination du gymnase. Les élus donnent leur accord pour cette démarche

**8) AFFAIRES DIVERSES**

M. le maire rappelle au conseil les événements survenus lors des inondations du 22 juin 2023.

La commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle, par arrêté du 24 juillet 2023, au titre du phénomène d'inondation par ruissellement et coulée de boue associée survenu le 22 juin 2023.

Le bureau d'études ICA a été consulté et a remis ses documents de préconisation et de chiffrage, permettant de palier à d'autres inondations, sur 5 sites situés dans les hameaux suivants: Les Faucards, Les Louis, Bonnefond, Dionet et Les Moulons. Ces deux derniers sites seront traités prioritairement quel que soit le résultat de la demande de subvention.

Un dossier de demande de dotation de solidarité a été transmis à la préfecture le 18 août dernier portant uniquement sur l'ensemble de ces travaux de prévention, les dégâts en domaines privés ne pouvant être éligibles.

M. le maire informe le conseil que le bureau d'étude ATOPIA a été missionné le 1<sup>er</sup> août, pour effectuer l'étude d'aménagement et de programmation pour le développement de l'attractivité de la commune de Menetou-Salon, conformément à la décision du conseil municipal du 3 juillet 2023.

La séance du prochain conseil municipal est fixée au 2 octobre 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 41